



Préavis de démission et solde de tout compte

Par Sofian_1111

Bonjour, ayant notifié ma démission le 23 août 2023 j'ai demandé à ne pas effectuer la totalité de mon préavis et quitter l'entreprise de 10 septembre 2023, ce que l'entreprise a accepté.

Or, aujourd'hui, je me rend compte que le contrat ce fini le 22 septembre 2023 pour eux.

Est normal si je quitte l'entreprise le 10, de mettre fin au contrat le 22 ? Sachant que du coup, on me dit d'attendre le 22 septembre pour recevoir mon solde de tout compte.

Merci

Par kang74

Bonjour

Une dispense de préavis ne change rien au fait que la fin de votre contrat est à la fin du préavis : l'employeur PEUT vous le donner avant pas DOIT .

Par de là, votre employeur a raison .